

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

Cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 4 mars 2020 par le conseil communautaire.

Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

Résultats de clôture:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1		922 626.19 €	376 056.84 €		376 056.84 €	922 626.19 €
Opérations réelles	4 246 320.29 €	4 918 237.62 €	1 638 254.02 €	842 654.51 €	5 884 574.31 €	5 760 892.13 €
Opérations d'ordre	244 153.59 €	57 184.52 €	57 184.52 €	244 153.59 €	301 338.11 €	301 338.11 €
Totaux	4 490 473.88 €	5 898 048.33 €	2 071 495.38 €	1 086 808.10 €	6 561 969.26 €	6 984 856.43 €
Résultat	1 407 574.45 €		-984 687.28 €		422 887.17 €	

L'exécution du budget de fonctionnement dégage un excédent de fonctionnement de 484 948,26 € sur l'exercice 2019 (Rappel 2018: 216 571,63 €), qui, cumulé à l'excédent N-1 (2018: 922 626,19 €) permettra d'affecter en 2019 un montant total de 1 407 574,45 €.

L'exécution du budget d'investissement fait apparaître un déficit d'investissement de 608 630,44 € sur l'exercice 2019 (Rappel 2018 : 195 077,13 €), qui, cumulé au déficit N-1 (2018 : 376 056,84 €) s'élève à 984 687,28 €. Ce déficit sera reporté en section d'investissement dépenses sur le budget 2019.

Section fonctionnement:

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services intercommunaux.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, accueils de loisirs, inscriptions médiathèque,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Comparatif par chapitre avec 2018

Chapitre	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Variation en €
70	Produits des services du domaine	464297,51 €	469838,79 €	5541,28 €
73	Impôts et taxes	2535893,88 €	2679846,74 €	143952,86 €
74	Dotations, subventions et participations	1480489,06 €	1416283,32 €	-64205,74 €
75	Autres produits de gestion courante	159965,19 €	194421,57 €	34456,38 €
013	Atténuations de charges	197870,07 €	96795,70 €	-101074,37 €
77	Produits exceptionnels	6936,54 €	10901,11 €	3964,57 €
78	Reprise sur amortissement et provisions		50150,39 €	50150,39 €
042	Opérations d'ordres	64153,61 €	57184,52 €	-6969,09 €
002	Excédent antérieur reporté	946159,40 €	922626,19 €	-23533,21 €
Total des recettes de fonctionnement		5855765,26 €	5898048,33 €	42283,07 €

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

On constate une augmentation de 5 000 € sur ce chapitre.

Les variations les plus importantes concernent les articles :

- 7066 – Redevances droits et services à caractère social (facturations enfance-jeunesse) + 14 000 €
- 70841 – Mise à disposition du personnel facturé aux budgets annexes + 60 000 € (dû à l'intégration du SIRPA et au recrutement du 2^{ème} technicien pour le SPANC), ces agents étant payés par le budget principal
- 70845 – Mise à disposition du personnel auprès des communes membres – 64 000 € (fin des activités périscolaires qui étaient refacturées et diminution du montant des travaux de fauchage suite à la demande la commune de Saint-Laurent).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

On observe une augmentation de 143 000 €.

+ 38 000 € sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;

+ 147 310 € d'attributions de compensation reversées par les communes suite au transfert de compétence « Voirie » ;

- 43 000 € sur les autres impôts locaux et assimilés (en 2018, il y avait eu des rôles d'impôts supplémentaires concernant le redressement d'une entreprise sur 3 ans) ;

- 38 000 € du produit de la CFE suite à l'exonération des entreprises ayant un chiffre d'affaire inférieur à 5 000 € ;

+ 20 000 € sur le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est en diminution de 64 000 €.

On constate :

- une diminution de 33 000 € du Fonds de Compensation de la T.V.A. – cette recette peut être très variable d’une année sur l’autre puisqu’elle est liée aux dépenses de voirie et de bâtiments réalisées dans l’année. En 2019, les travaux de voirie ont été faits sur la section d’investissement ;
- une diminution de 24 000 € du fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle qui avait été augmenté à titre exceptionnel en 2018 ;
- une compensation de + 30 000 € de l’exonération de CFE pour les entreprises ayant un chiffre d’affaire inférieur à 5 000 €.
- Une diminution de 30 000 € des articles relatifs aux emplois aidés, ce type de contrat n’existait plus dans la collectivité.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe les loyers des bureaux, logements, ateliers et bâtiments industriels, ainsi que les charges rattachées aux loyers.

On constate une augmentation de 35 000 € notamment due aux nouveaux loyers et charges des maisons de santé de Saint-Mathieu et d’Oradour-sur-Vayres.

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions

Une reprise de provision de 54 000 € a été effectuée en 2019 pour compenser les admissions en non valeur des impayés de loyers de 2 entreprises en redressement judiciaire.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Chapitre en diminution de 101 000 €.

Ce chapitre regroupe essentiellement des remboursements de salaires du personnel en arrêt maladie et peut être très fluctuant. Il existe un décalage important entre la date de l’arrêt maladie et la date de remboursement et un important retard de remboursement qui concerne l’année 2017 a été perçu sur l’année 2018.

Taux de fiscalité

Taxe d’habitation : 9,40 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 0,38 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 5,14 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 26,87 %

Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les cotisations, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Comparatif par chapitre avec 2018

Chapitre	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Variation en €
011	Charges à caractère général	741567,71 €	726122,44 €	-15445,27 €
012	Charges de personnel	2165649,69 €	2212604,04 €	46954,35 €
65	Autres charges de gestion courante	379902,58 €	478874,86 €	98972,28 €
014	Atténuations de produits	888155,05 €	758129,43 €	-130025,62 €
66	Charges financières	114422,16 €	70104,52 €	-44317,64 €
67	Charges exceptionnelles	21196,23 €	485,00 €	-20711,23 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	50150,39 €	0,00 €	-50150,39 €
042	Opérations d'ordres	331990,42 €	244153,59 €	-87836,83 €
	Total des dépenses de fonctionnement	4693034,23 €	4490473,88 €	-202560,35 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Malgré l'intégration de nouvelles dépenses liées au transfert de 240 km de voirie supplémentaire, ce chapitre fait apparaître une diminution de 15 000 €.

L'article concernant l'entretien des voies et réseaux a notamment diminué de 139 000 € (100 000 € ont été basculés en section d'investissement pour des travaux de voirie relevant des dépenses d'investissement et 39 000 € correspondent à un retard dans les travaux d'entretien notamment sur l'élagage). Les autres dépenses de voirie (carburant, fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, entretien et réparation matériel roulant, location tracteur), sont, quant à elles en augmentation de 77 000 €.

L'article 60632 a diminué de 30 000 € car en 2018, de nombreuses dépenses concernaient des matériaux pour le café associatif qui étaient des dépenses ponctuelles.

L'article 6162 – assurance dommage-ouvrage a diminué de 11 000 €. Il s'agissait en 2018 d'une dépense exceptionnelle qui concernait les maisons de santé.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent quand à elles de 46 000 €.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour expliquer cette variation :

- Augmentation normale de la masse salariale (avancements d'échelon notamment, RIFSEEP sur l'année entière) ;
- Intégration d'un nouvel agent pour le service voirie ;
- Intégration d'un agent du service de livraison de repas à domicile dont le salaire a été refacturé au CIAS ;
- Recrutement d'un agent à temps complet pour le SPANC dont le salaire est ensuite refacturé au SPANC ;
- Baisse de 30 000 € de l'assurance statutaire du personnel qui a été renégociée.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

On observe sur ce chapitre une augmentation de 99 000 € due :

- à une augmentation de la cotisation du Syndicat Bandiat-Tardoire ;
- à une demande du comptable pour des admissions en non valeur exceptionnelles d'un montant de 66 000 € ;
- à une subvention au profit de la fédération départementale des chasseurs ;
- à une hausse de la subvention versée au CIAS.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Sur ce chapitre, on observe une diminution de 130 000 € de l'article qui concerne les attributions de compensation versées aux communes suite au transfert de la compétence Voirie.

Chapitre 66 – Charges financières

Sur ce chapitre, on observe une diminution de 45 000 €.

Celle-ci est due au fait qu'en 2018, les Intérêts Courus Non Echus avaient été intégrés pour la première année pour un montant de 44 166 € qui a été annulé sur l'exercice 2019.

Chapitres 68 – Dotations aux amortissements et provisions

Ce chapitre qui s'élevait à 50 151 € en 2018 intégrait une provision pour risques correspondant à des impayés de loyers professionnels, les entreprises ayant cessé leur activité. Aucune provision n'a été réalisée en 2019.

Chapitre 042 – Opération d'ordre entre sections

Ce chapitre qui est la contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement concerne les amortissements des biens.

Il est en forte diminution par rapport à 2018 car l'année 2018 a fait l'objet de régularisations importantes d'amortissement.

Section Investissement:

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la communauté de communes. Cette section est liée aux projets d'équipements de la communauté de communes à moyen ou long terme.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève pour l'exercice 2019 à 1 638 254,02 €.

Les principales dépenses concernent les opérations suivantes :

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 182 157,84 € ;
- Maison de santé Oradour-sur-Vayres : 97 451,42 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 6 140 € ;*
- Maison de santé de Saint-Mathieu : 22 626,69 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 38 604 € ;*
- Travaux usine des Garennes : 72 439,38 € (IDEE BOIS, SCOPEMA, MRB Bâtiments);
- Travaux café associatif : 16 904,03 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 27 095 € ;*
- Travaux autres bâtiments : 28 316,87 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 74 762 € ;*
- Travaux accueil de loisirs de Cognac-la-Forêt : 25 654,69 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 259 345 € ;*
- Acquisition de terrain dans la zone des Garennes : 33 876,90 € ;
- Versement d'une avance de 400 000 € au profit du budget Ordures Ménagères ;
- Travaux de voirie pour un montant de 658 422,54 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 33 334 € ;*
- Documents d'urbanisme pour un montant de 35 422,54 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 212 612 € ;*
- Acquisition de matériel technique pour un montant de 20 885,49 € (Master, citerne carburant, divers) - *Sur cet article des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 45 000 €.*
- Acquisition de matériel de bureau et informatique et de logiciels affectés sur les différents services communautaires pour un montant de 14 150,66 € - *Sur cet article des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 27 804 € ;*
- Acquisition de mobilier pour un montant de 12 383,29 € - *Sur cet article des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 21 120 € ;*
- Acquisition de matériel « autre » pour un montant de 21 291,35 € - *Sur cet article des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2020 pour un montant de 23 918 €.*

Les autres restes à réaliser qui seront reportés sur 2020 sont les suivants :

- Acquisition de terrains : 1 300 € ;
- Frais d'études : 2 000 € ;
- Subvention dans le cadre du parc éolien de Maisonnais : 20 000 € ;
- Fonds de concours Salle Multi-sports Saint-Auvent : 40 000 € ;
- Subventions aux entreprises : 50 000 €.

Recettes d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève pour l'exercice 2019 à 842 654,51 €.

Les principales recettes sont :

- Affection de Résultat fonctionnement N-1 pour 240 104,84 € ;
- Subventions du département : 255 547,51 € ;
- Subventions Etat : 147 838,85 € ;
- Subventions CAF : 7 333,29 € ;
- Certificats d'énergie : 6 628,95 € ;
- Fonds de concours des communes (voirie) : 16 475 € ;
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 160 177,07 € ;
- Remboursements d'avances des budgets annexes : 5 400 €.

Ratios

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette s'élève à 1 975 335,78 € au 31 décembre 2019.

La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 671 923,21 €. Elle est en augmentation par rapport à 2018.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) est égal à 13,66 %.

La capacité de désendettement avoisine les 3 ans.

Désignation ratio	Ratio CCOL 2017	Ratio CCOL 2018	Ratio CCOL 2019	Ratio moyen groupement de communes 10000 à 20000 hab. (données 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	366.00	366.81	357.16	266
Produits des impositions directes/population	179.00	186.97	184.96	213
Recettes réelles de fonctionnement/population	401.00	407.56	413.6	310
Dépenses d'équipement brut/population	42.00	142.21	88.80	74
Dette/population	197.00	181.47	166.15	172
DGF/population	61,61	60.96	61.14	47
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	47,67%	49.66%	52.11%	36,6 %
Dépenses réelles de fonc + remb dette/recettes réelles de fonc	94,08 %	93.68%	90.04%	89,6 %
Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonc	10,43 %	34.89%	21.47%	23,8%
Dette/recettes réelles de fonctionnement	49,03 %	44.53%	40.16%	55,5%

Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.